

*Sécurité de la vieillesse*

Le député de Joliette disait tantôt que de plus en plus les personnes âgées de 60 ans désirent prendre leur retraite le plus tôt possible. Je pense que c'est de moins en moins vrai, et l'inverse est de plus en plus vrai. Encore là, je fais mienne l'idée émise par le député de Saint-Michel, parce que si l'on considère que l'effort physique à faire est beaucoup moins considérable qu'il ne l'était il y a peut-être 25 ans, que le nombre de jours de travail a diminué, que le nombre d'heures de travail a aussi diminué, je pense que ce que le député de Joliette affirme, lorsqu'il dit que les gens désirent prendre leur retraite à l'âge de 60 ans, est de moins en moins vrai. Il fait plutôt de la politique sur le dos de ces personnes-là.

L'exemple dont je me servirai, madame le président, c'est celui de mon père. Lorsqu'en lui a appris qu'il était à sa pension à 65 ans, il ne pouvait s'y faire. Malheureusement, quelques mois plus tard il décédait, parce qu'il ne pouvait se faire à l'idée qu'il était retraité. Il constatait qu'il avait encore des possibilités, qu'il avait encore un potentiel pour la collectivité. Il ne désirait pas être mis au rancart.

Le programme de «Nouveaux horizons» a été conçu en tant que programme d'innovation. On a donc délibérément cherché à établir un système de la plus grande souplesse, en vertu duquel le gouvernement serait en mesure d'offrir à des groupes de personnes à la retraite l'assistance financière pour réaliser les projets de leur choix et, ce faisant, donner libre cours à leurs talents et aptitudes, à leur ingéniosité et à toute la richesse de leur expérience.

La société a parfois eu tendance à adopter une attitude paternaliste par les programmes qu'elle destinait aux personnes âgées. Elle était portée à dicter plutôt qu'à proposer, à poser des gestes sans se soucier de consulter au préalable ceux-là mêmes pour qui elle les posait. C'est ce que nous avons tenté d'éviter en ce qui a trait au programme «Nouveaux horizons», lequel est d'ailleurs essentiellement fondé sur l'autodétermination. Déjà, à la lumière de notre brève expérience, nous sommes en mesure de constater toutes les ressources d'invention, d'énergie et de volonté collective que manifestent les personnes du troisième âge. Étant à même d'identifier seules leurs propres besoins, de concevoir seules les projets qui les intéressent, de les planifier en fonction de ces mêmes besoins; ayant eu à affronter bien des obstacles et appris à les prévoir, elles savent maintenant évaluer la nature de l'appui qu'il leur faudra solliciter; bref, personnes âgées et citoyens à la retraite peuvent désormais mettre à contribution toutes leurs possibilités et leur expérience qu'autrement ils n'auraient pu exploiter pleinement. Mais il y a davantage: il y a l'esprit d'enthousiasme qu'ils font naître, la vitalité incroyable qui émane de leurs projets; l'un et l'autre se répercutent sur toute la collectivité, contribuent en quelque sorte à estomper la notion désuète qu'on se fait de la personne âgée et à remplacer celle-ci par une image plus conforme à la réalité.

Madame le président, j'ai en main un document contenant le nombre de projets qui ont actuellement été acceptés depuis le début de cette initiative du gouvernement fédéral. Le nombre de projets par province est extraordinaire, et nous voyons à quel point ces projets représentent des besoins quasi incroyables. Ils font partie d'un esprit d'innovation et d'enthousiasme des plus remarquables. Nous avons actuellement depuis le début de ce programme approuvé 2,960 projets, pour un montant total de \$21,393,143.

[M. Roy (Laval).]

Combien de retraités bénéficient ou participent à l'élaboration de ces projets? Un nombre de 635,128 retraités participent à divers projets «Nouveaux horizons».

● (1730)

Comme je ne peux déposer le document, je vais, si vous me le permettez, madame le président, mentionner le nombre de projets par province, pour justement illustrer à quel point à travers tout le Canada ce programme a connu une popularité extraordinaire.

Dans la province de Terre-Neuve, 47 projets ont été approuvés, pour un montant de \$294,173. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, 35 projets ont été approuvés, pour un montant de \$132,692. Dans la province de Nouvelle-Écosse, 66 projets ont été approuvés, ce qui représente un montant de \$732,905. Au Nouveau-Brunswick, 111 projets ont été approuvés, ce qui représente un montant de \$661,254. Dans la province de Québec, 752 projets ont été approuvés, ce qui représente un montant de \$4,072,592. Dans la province de l'Ontario, 976 projets ont été approuvés, et le ministre m'indique qu'il s'agit d'une somme de \$5,469,653. Le ministre est certainement conscient des sommes d'argent accordées par son ministère, et il voudrait bien que les chiffres soient bien cités par les députés.

Dans la province du Manitoba 201 projets ont été approuvés pour une somme de \$932,800; en Saskatchewan, 232 projets, ce qui représente un montant de \$931,342; en Alberta, 189 projets, ce qui représente un montant de \$1,124,975; en Colombie-Britannique, 345 projets, ce qui représente un montant de \$1,920,231. Pour les Territoires du Nord-Ouest, quatre projets ont été approuvés, ce qui représente un montant de \$24,921, et deux projets au Yukon, ce qui représente un montant de \$9,037. Le montant total, comme je le mentionnais tantôt, est de l'ordre de \$21,393,143.

A mon avis, madame le président, l'échantillonnage de ces projets, la répartition à travers le Canada, prouvent à quel point les personnes âgées et les retraités désirent continuer à travailler à l'expansion du Canada.

En conclusion, je félicite l'honorable ministre et je le remercie au nom de toutes ces personnes qui bénéficieront d'une pension à compter du mois d'octobre 1975, et ceci comme mesure intérimaire, d'assurer la subsistance d'un couple, lorsque l'un des conjoints prendra sa retraite à l'âge de 65 ans, et que deux personnes doivent subvenir à leurs besoins en ne recevant qu'une seule pension. Cette approbation a fait le sujet de beaucoup de discussions au caucus libéral, et j'étais bien heureux lorsque le ministre a confirmé cet accord. Il n'est pas réaliste de penser qu'on pourra régler nos problèmes de sécurité sociale en versant des millions de dollars à toutes les personnes dont l'âge varie entre 60 ans et 65 ans, et qui n'en ont peut-être pas besoin. Il nous faut plutôt adopter un régime qui garantirait un revenu sans restriction d'âge à ceux qui sont sans travail, qui sont handicapés, ou encore à ceux qui ne retirent pas un revenu suffisant de leur emploi.

Je termine, madame le président, avec cette pensée qui vient de Félix Leclerc, soit que le meilleur moyen de faire mourir un homme, c'est de l'empêcher de travailler. Je préfère donc l'aspect positif de notre programme plutôt que de dire qu'on donnera de l'argent indépendamment des besoins.

[Traduction]

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Madame l'Orateur, je suis content de pouvoir prendre part au présent débat. Si j'en juge d'après les discours de cet après-